



Commission  
des valeurs mobilières  
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-1566

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 253732**

DOSSIER N° 17647

Objet : Virtek Vision International Inc.  
Demande de visa

Vu la demande présentée le 7 avril 2000;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

octroie le visa pour le prospectus du 8 juin 2000 de Virtek Vision International Inc. concernant le placement de 5 750 000 actions ordinaires au prix de 3,50 \$ l'action et de 250 000 options de rémunération aux preneurs fermes, chacune permettant d'acheter une action ordinaire au prix de 3,76 \$ l'action pour une période de 18 mois.

Fait à Montréal, le 9 juin 2000.

Le chef du service du  
financement des sociétés,

*(s) Fernand Lavigne*  
Fernand Lavigne

PM/pp